

Quand vous servez **à vos clients**

UN VERRE DE

GIN CROIX ROUGE

Vous êtes certain de la pureté, de la qualité et de l'âge de la Vieille Liqueur Canadienne, fabriquée sous le contrôle du Gouvernement et livrée à la consommation après qu'elle a séjourné deux années, au moins et, plus souvent, trois ou quatre ans, dans les entrepôts du Gouvernement.

Quand vous servez à votre client un verre de Gin Importé — rappelez-vous que les gins étrangers ne sont soumis à aucun contrôle officiel, ni à la sortie du pays d'origine, ni à l'entrée au Canada ; que les gins étrangers sont l'objet de falsifications variées, admises devant la Commission Royale d'Angleterre, falsifications qui affectent la santé du consommateur.



Dans l'intérêt de votre commerce,

Mettez vos clients en garde

Contre les Gins Etrangers.

BOIVIN, WILSON & CIE., Agents.
Montréal.